



PRÉFET DE LA SAVOIE

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Saint Alban Laysse, le 29/01/2020

Groupement Gestion des Risques
Dossier suivi par : Cne A. VIRET

CSA ALBERTVILLE PLENIERE

RAPPORT DE VISITE N°17 en date du 14/05/2020

REFERENCES

Visite :	Visite du 05/02/2020 - Visite périodique
N° d'urbanisme:	---
Date de visite antérieure :	19/01/2017
N° de l'établissement :	094E0015

DESIGNATION

Commune :	CREST-VOLAND
Activité / Raison sociale :	CENTRE DE VACANCES ET DE LOISIRS LA GRANDE OURSE
Adresse :	CHEF-LIEU
Propriétaire :	JEUNESSE ET TOURISME
Exploitant :	M. MOURNE
N° de téléphone :	04.79.31.60.78

CLASSEMENT

Calcul de l'effectif	PUBLIC :	95	Dont hébergement :	95
	PERSONNEL :	4	TYPES :	RH
	TOTAL :	99	CATEGORIE :	4 ^{ème}

Personnes présentes, membres du groupe de visite	Autres personnes présentes
- M. MOLLIER, Maire - Cne A. VIRET, préventionniste	- M. MOURNE, Gérant - M. RECHON- REGUET, Directeur S ^{ees} Techniques - Ltn GERFAUD- VALENTIN, CS Val d'Arly SDIS73



X. DECISION DE LA COMMISSION :

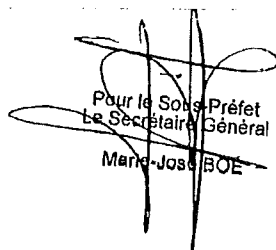
La commission, après avoir pris connaissance du rapport de visite qui lui a été présenté, émet un **avis favorable** à la poursuite de l'activité du Centre de Vacances Grande Course sur la commune de CREST-VOLAND.

Il appartient au maire de la commune de transmettre ce procès-verbal au propriétaire ou à l'exploitant.

Il appartient à l'exploitant ou au propriétaire de satisfaire au plus tôt aux prescriptions du présent rapport.

Conformément à l'article GE 4 de l'arrêté du 25 juin 1980 modifié, cet établissement doit être visité périodiquement tous les **3 ans** par la commission de sécurité.

Il appartiendra au maire de demander la visite auprès du secrétariat de la commission, au terme de ce délai.


Pour le Sous-Préfet
Le Secrétaire Général
Marie-Josée BOE